

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LEVROUX

Séance du 23/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	20

L'an 2024, le 23 Janvier à 18:23, le Conseil municipal de la Commune nouvelle de Levroux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Maire de ladite Commune.

Date de la convocation : 18/01/2024 (envoi et affichage).

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 2

Présents : M. Rousseau-Jouhennet Alexis, Maire, Mmes : Auger Jacqueline, Bertard Martine, d'Armaillé Bernadette, Descampeaux Pascale, Devers Sylvie, Le Prévost Christelle, Limet Sandrine, Prévost Michèle, Quénard Léa, Robaer Tori, MM : Barrault Philippe, Chevallier Frédéric, Cousin Nicolas, Descout Michel, Pesson Jean-Louis, Pinault Thierry, Pineau Laurent-Michel, Sainson David, Valignon Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : Moreau Carole à M. Chevallier Frédéric, Pistien Agnès à M. Valignon Dominique, M. Semion Michel à M. Rousseau-Jouhennet Alexis

Excusé(s) : MM : Boué Gaëtan, Étienne Benoît Absent(s) : MM : Texerault Thierry, Vachet Matthias

Acte rendu exécutoire après :
- dépôt en Préfecture de l'Indre et
- publication/notification.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Prévost Michèle.

Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Levroux - SAS ferme éolienne de Levroux – Délibération n° 2024_01

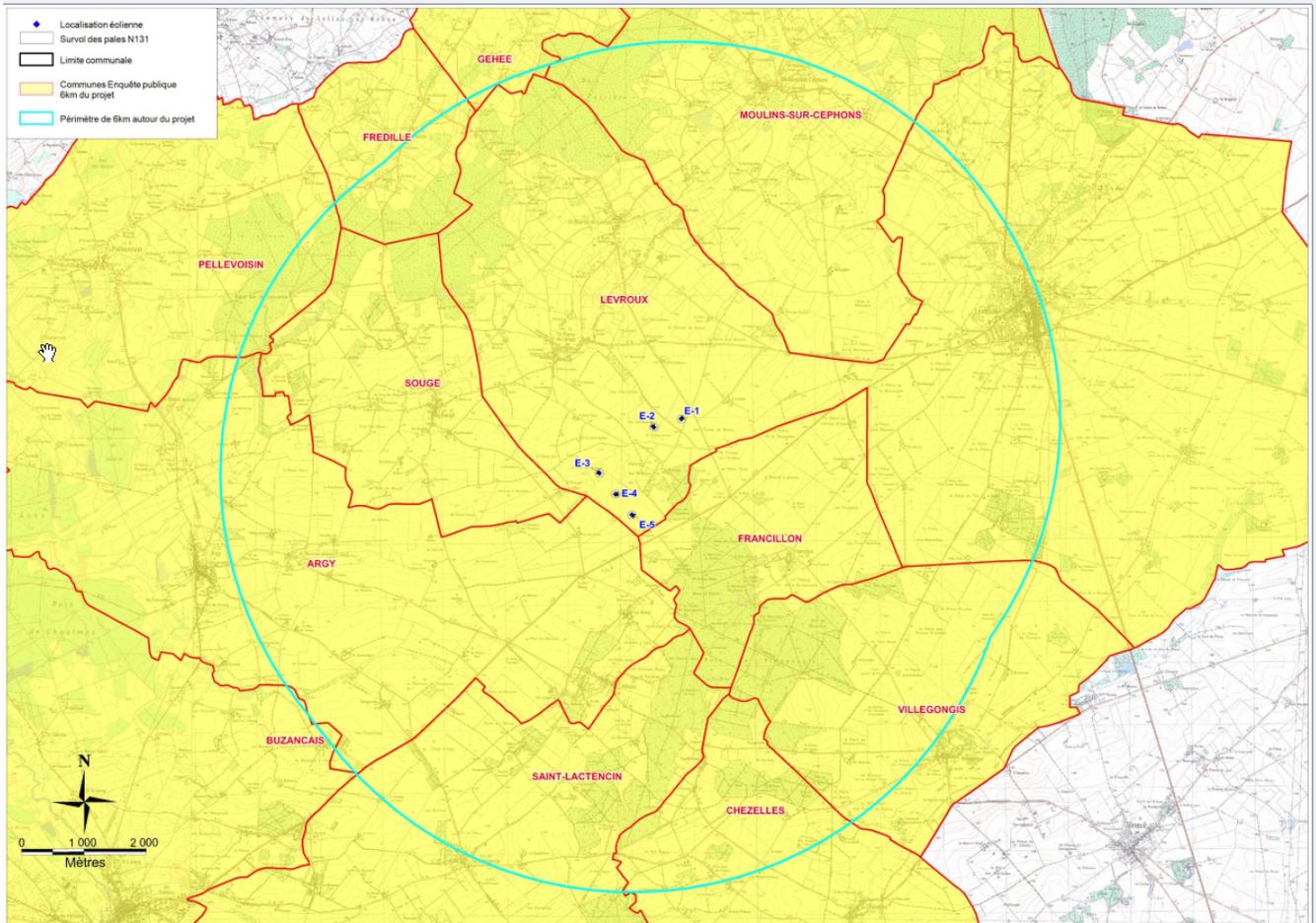
Rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

Les conseillers municipaux sont informés qu'un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposée par la SAS ferme éolienne de Levroux pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Levroux.

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-12-14-00002 du 14 décembre 2023, une enquête publique a été fixée du 25 janvier, à 9h au 27 février 2024, à 17h. Dans le cadre de cette enquête publique, les avis des communes et collectivités territoriales peuvent être exprimées dès maintenant mais doivent au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête, soit avant le 13 mars 2024.

Les éléments relatifs à l'enquête publique seront accessibles à l'adresse suivante <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE/ENQUETE-PUBLIQUE-SAS-FERME-EOLIENNE-DE-LEVROUX-LEVROUX>

Le projet situé principalement à Saint-Pierre-de-Lamps sur les parcelles cadastrées section ZH numéros 1 et 4, section ZK numéro 2, consiste en une ferme de cinq éoliennes E1 à E5, culminant à 164,5 m en bout de pale maximum et d'une puissance unitaire de 3,6MW, soit un parc de 18MW au total, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles et deux postes électriques de livraison, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.



Considérant que le paysage et la conservation des sites et des monuments comptent au nombre des intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que le projet, qui consiste à implanter cinq aérogénérateurs, présentant une hauteur maximale en bout de pale de 164,5 mètres, doit prendre en compte les enjeux locaux ;

Considérant que le projet est à moins de trois kilomètres des monuments classés de la commune de Moulins-sur-Céphons (vestiges d'un champ préhistorique, motte féodale, église XI^e, XII^e et XV^e et dolmen et cromlech de La Pierre) est en covisibilité depuis les points culminants de ces sites ;

1. Depuis le dolmen et le cromlech de la Pierre à Moulins-sur-Céphons



Considérant que le projet présente une covisibilité depuis le château de Villegongis monument historique classé ;

4. Depuis le château de Villegongis



Considérant que le projet présente une covisibilité depuis la ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent sur le tronçon Luçay-le-Mâle-Argy - Gare d'Argy monument historique inscrit ;

5. Depuis la gare d'Argy



6. Depuis la maison de garde-barrières de la Bonduaire à Argy



Considérant que la Ville de Levroux est une petite cité de caractère homologuée et ayant le projet de mettre en place un Site patrimonial remarquable (SPR) ;

2. Depuis la D2 à l'entrée nord-est de Levroux ; Covisibilité avec la collégiale Saint-Sylvain de Levroux



Considérant que la collégiale Saint-Sylvain, classée monument historique, se distingue de la silhouette bâtie de la ville entre en covisibilité avec des éoliennes sur la zone d'implantation potentielle (ZIP) depuis l'est de Levroux .

Considérant qu'un projet de belvédères à 360° est en cours de réflexion sur les restes du château de Levroux et que Le château de Levroux, situé sur une butte au nord de la ville, offre pour sa part des visibilités sur la ZIP depuis ses abords ;

3. Depuis le château de Levroux

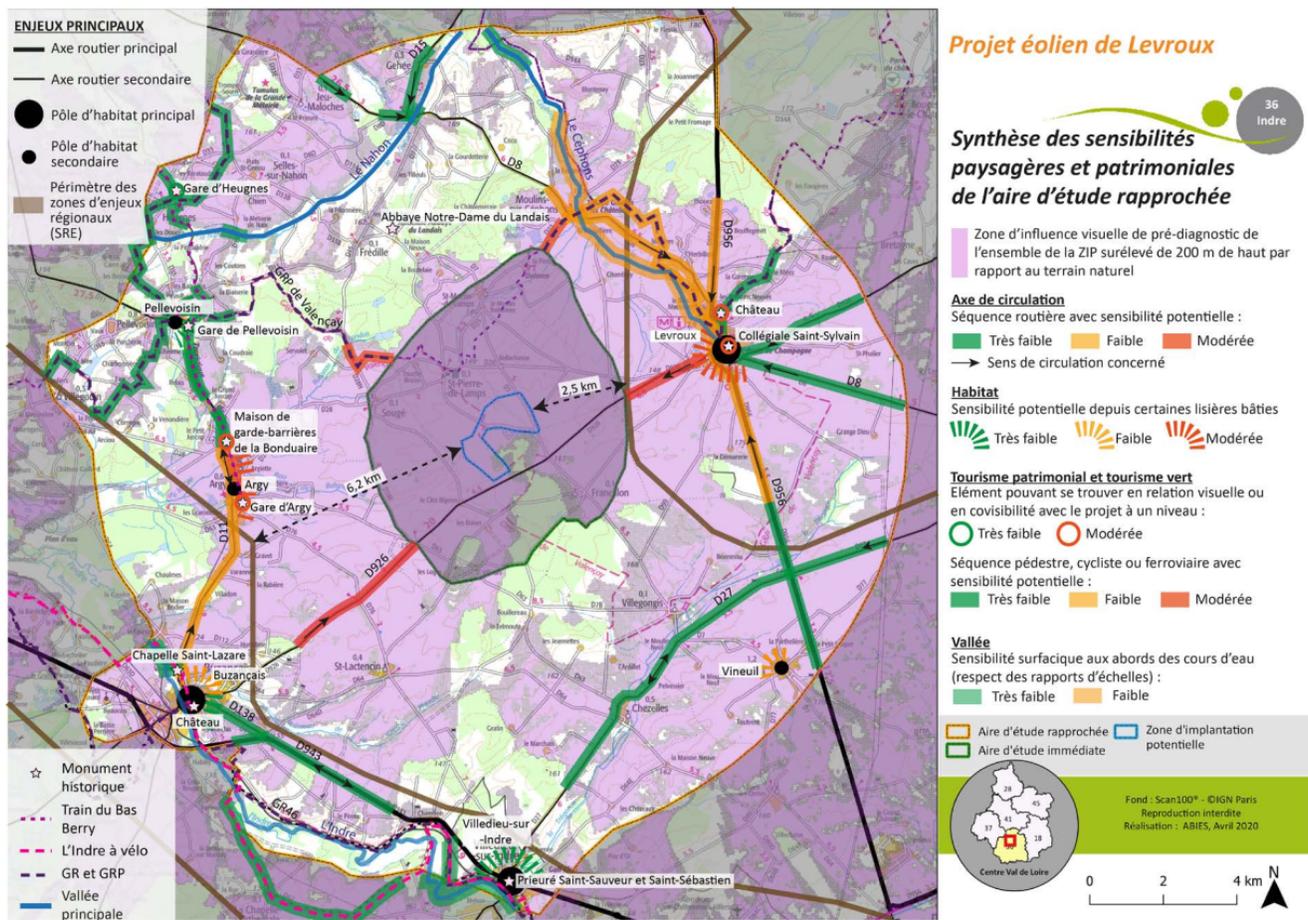


Considérant les visites insolites qui sont organisées au sommet de la Collégiale Saint-Sylvain et/ou du château d'eau ;

Considérant que La zone à enjeux des châteaux de Valençay, Bouges-le-Château et Levroux de l'ancien Schéma Régional Eolien se situe à une distance réduite de 2,5 km de la ZIP. Elle est en relation visuelle avec celle-ci. Le secteur le plus sensible de cette zone se situe à l'est de Levroux où des covisibilités entre la collégiale Saint-Sylvain, la silhouette de la ville et des éoliennes sur la ZIP sont possibles.

Considérant en conséquence, que le projet éolien de la SAS ferme éolienne de Levroux est de nature à porter atteinte à la conservation de plusieurs monuments historiques protégés du territoire ;

Considérant que le projet n'est pas acceptable en termes d'impact sur la protection et la conservation des monuments protégés du territoire ;



Exemples d'impacts visuels:



Illustration 26 : extrait de la simulation n°30 depuis la D926 à l'est de Levroux - panorama à 60°



Illustration 27 : extrait de la simulation n°21 depuis la D926 à l'entrée orientale de Levroux - panorama à 60°



Illustration 15 : vue à 25° extraite et agrandie de la simulation précédente et cadrée vers projet éolien de Levroux (et ceux de Champs de Baudres et de la Juchepie)

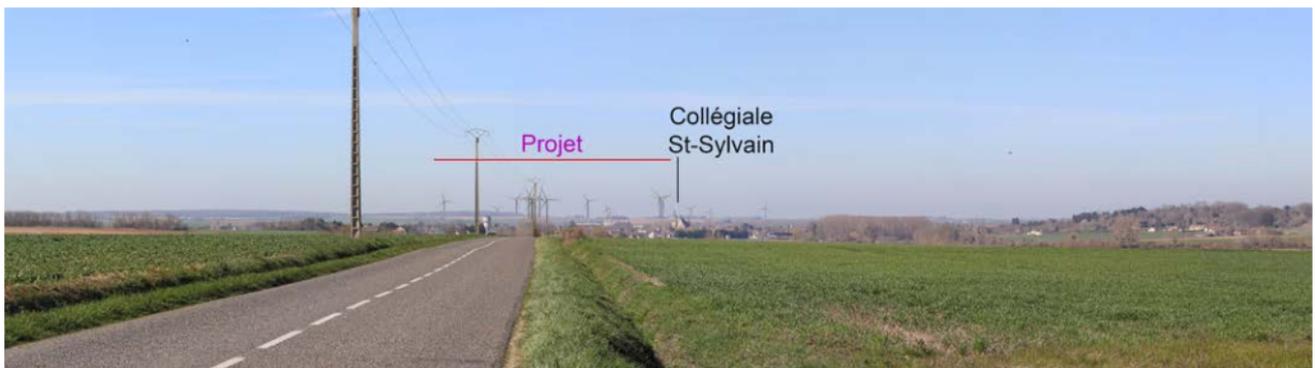


Illustration 32 : extrait de la simulation n°30 depuis la D926 à l'est de Levroux - panorama à 40°

M. Michel Semion ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (2 absences : Nicolas Cousin et Sylvie Devers) :

- émet un avis défavorable sur le projet éolien de la SAS ferme éolienne de Levroux sur la commune de Levroux.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Alexis Rousseau-Jouhennet

La Secrétaire,
Michèle Prévost